

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FSE 2012

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 051 PO 004

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
1. IDENTIFICATION	4
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	4
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	4
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	4
2.1.2 Informations financières	5
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie.....	7
2.1.4 Participation allouée par groupes cibles	11
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée.....	11
2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE	11
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	15
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	15
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	15
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	15
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	16
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	18
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu) 18	
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	18
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	19
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	24
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	28
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	29
2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture	31
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	33
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	33
2.7. Modalités de suivi	35
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2012	35
AJUSTEMENT FINANCIER 2012 DES PROGRAMMES 2007-2013	39
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	39
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales.....	40
Tableau de bord des évaluations	55
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS).....	56
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	57
3- MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	58
3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	59
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1	60
3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1	60
3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1.....	63
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1	74
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 275	
3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2	75
3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2.....	79
3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 295	
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	97
6. INFORMATION ET PUBLICITÉ	98



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FSE de l'île de la Réunion

Le PO FSE de l'île de La Réunion (2007FR051PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 16 Novembre 2007. Il a fait l'objet d'une révision approuvée par la Commission le 23 septembre 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours de 2010.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « *pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2012.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Objectif concerné	Convergence
	Zone éligible concernée	Région ultrapériphérique
	Période de programmation	2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI)	2007FR051PO004
	Intitulé du programme	PO FSE de l'île de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	Année 2012
	Date d'approbation du rapport annuel par le comité de suivi	Procédure écrite de juin 2012

2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

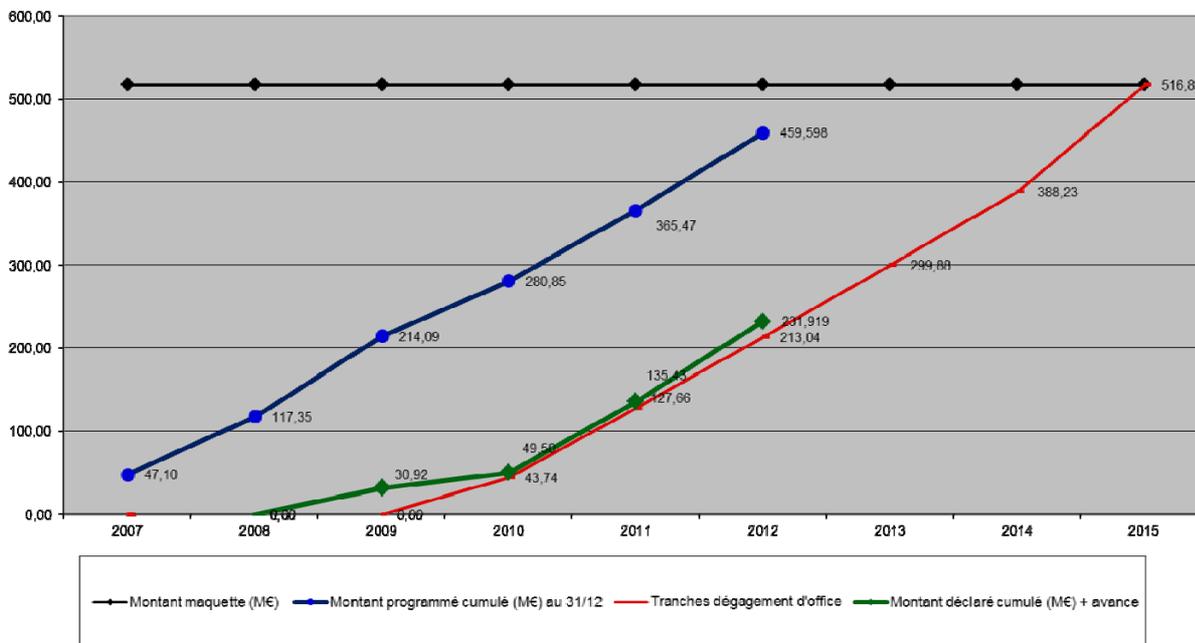
Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1 et 2.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

2.1.2 Informations financières

Evolution annuelle de la programmation du FSE Convergence Ile de la Réunion

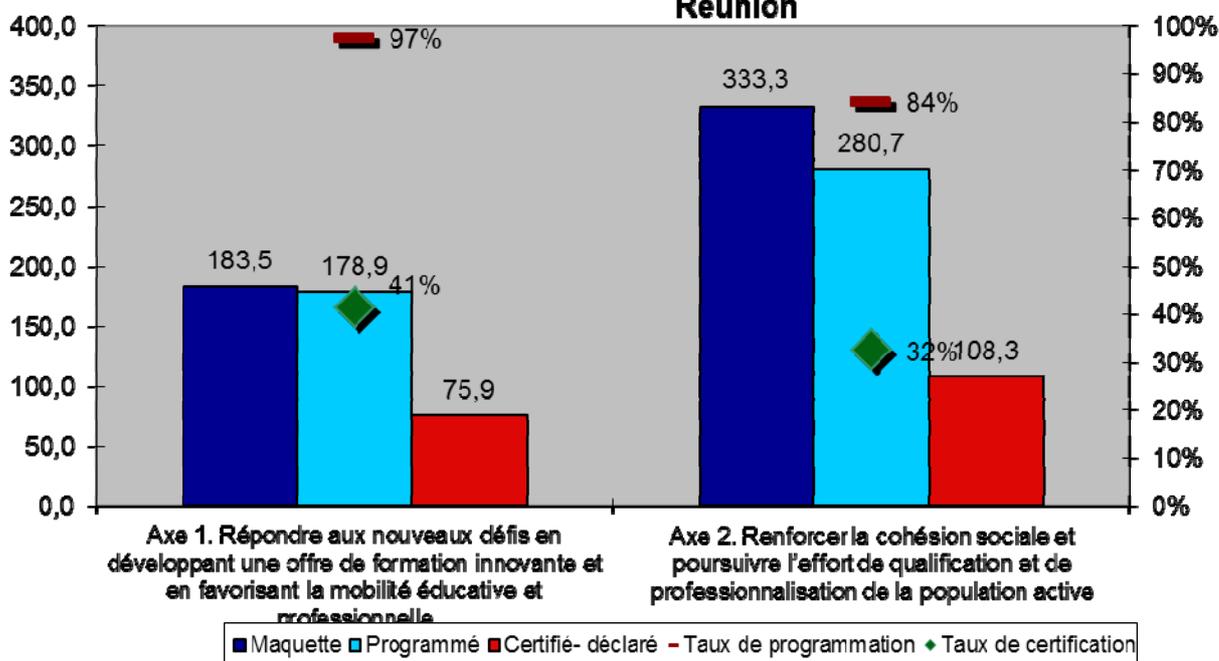


Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant maquette (M€)	516,89	516,89	516,89	516,89	516,89	516,89
Montant programmé cumulé (M€) au 31/12	47,10	117,35	214,09	280,85	365,47	411,13
Progression de la programmation par rapport au RAE 2011				31%	30%	12%
Montant déclaré cumulé (M€) au 31/12	0,00	0,00	30,92	49,50	135,43	231,92
Progression des dépenses déclarées certifiées par rapport au RAE 2011				60%	174%	71%
Tranches dégageement d'office	0,00	0,00	0,00	43,74	127,66	213,04
Avancement de la programmation par rapport à la maquette %	9%	23%	41%	54%	71%	80%
Avancement des montants certifiés déclarés par rapport à la maquette %	0%	0%	6%	10%	26%	45%
Rapport montant certifié déclaré / montant programmé			14%	18%	37%	56%

Au 31 décembre 2012, la programmation du FSE (80 %) progresse significativement par rapport à 2011 (71 %) et le niveau de dépenses certifiées déclarées est passé de 26 % à 45 %. Le rythme des certifications a progressé corrélativement. En effet, le rapport entre les montants certifiés déclarés à la Commission et les montants programmés passe de 37 % en 2011 à 56 % en 2012.



Avancement par axe du programme FSE convergence Ile de la Réunion



Programmation UE en millions d'euros	Axe 1. Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	Axe 2. Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	Total
Maquette	183,5	333,3	516,9
Programmé	178,9	280,7	459,60
Certifié- déclaré	75,9	108,3	184,2
Taux de programmation	97%	84%	89%
<i>Progression de la programmation par rapport au RAE 2011</i>	26%	25%	26%
Taux de certification	41%	32%	36%
<i>Progression de la certification par rapport au RAE 2011</i>	128%	6%	36%

- ✓ **L'axe 1** : la performance de programmation de cet axe est satisfaisante (97 %). Elle est tirée par les dispositifs permanents et dynamiques tels que les formations sanitaires et sociales en très nette sur-programmation mais aussi par le bon niveau de programmation des dispositifs permanents. Un effort important de certification des dépenses s'est concentré sur cet année 2012.
- ✓ **L'axe 2** : la programmation de l'axe 2 atteint 84% ce qui situe sa performance à un bon niveau. Classiquement, les dispositifs permanents de formation (RSMA, AFPAR, Apprentissage, ...) contribuent en grande partie à cette performance. Les mesures déjà signalées en retard en raison des procédures relevant des marchés publics de formation n'ont pas entièrement résorbé leurs retards.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Données financières au 31 Décembre 2012

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	108 668 248,87	108 610 154,21	58 094,66	51 810 237,15	49 620 476,90
Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	224 990 640,79	224 027 789,13	962 851,66	94 185 212,01	128 612 505,12
Total général	333 658 889,66	332 637 943,34	1 020 946,32	145 995 449,16	178 232 982,02
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	333 658 889,66	332 637 943,34	1 020 946,32	145 995 449,16	178 232 982,02

A noter que les mesures de l'axe 1 étant davantage ciblées sur l'individu, elles enregistrent donc une participation privée moindre que celles de l'axe 2.

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **10** déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à **178 232 982,02**.

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI 2007FR051PO004

Nom du programme : PO FSE ILE DE LA REUNION

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 23/09/2011



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant UE en €
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	
62 - Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 - Autres services non spécifiés	ILE DE LA REUNION	11 458 057,12
64 - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences					38 396 976,25
65- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail					0
66 - Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail					75 597 501,01
68 - Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises					5 251 405,68
69- Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes					



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	

70 - Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale					39 667,00	
71 - Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 -Autres services non spécifiés		54 838 487,30	
72 - Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance					6 506 685,69	
73 - Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité				18 - Éducation		263 385 898,08



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	

74 - Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises			22 - Autres services non spécifiés		2 608 812,08
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle					382 193,78
				Total	459 598 091,53



2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

Répartition du FSE en 2012 conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) 1828/2006 du 8 décembre 2006

		Nombre en 2012	dont femmes
Participants	Entrants	34 584	16 522
	En cours	57 351	26 148
	Sortants	58 644	30 791
Statut	Indépendants*	1 257	480
	Chômeurs**	39 264	20 535
	Inactifs***	3 741	1 920
	Inactifs en formation****	14 382	7 856
Age	24 ans	30 232	16 256
	25 à 54 ans	26 934	13 705
	55 ans	1 478	830
Groupes vulnérables	pers. handicapées	433	174
	autre pers. défavorisées	4 477	1 891
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	28 830	14 630
	CITE 3 (niveau 4)	13 412	7 388
	CITE 4 (niveau 3)	13 208	6 986
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	3 194	1 787

Le nombre de participant est celui du nombre de bénéficiaire ultime des opérations programmées en 2012. Les structures ayant obtenu un financement du FSE pour la mise en œuvre d'opérations en faveur d'un public donnée ne sont pas répertoriées en tant que bénéficiaire.

Les données concernant la structure du public bénéficiaire sont celles des dossiers qui ont été certifiées et déclarées à la Commission.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2012

2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE

Le rythme de la programmation en 2012 reste soutenu. En effet, 131 dossiers ont été programmés, soit 26 de plus que l'année précédente.



a) Intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de toute action spécifique en la matière

La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques ;

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, lors de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadres d'intervention agréés par le Comité de programmation depuis 2007 font obligation aux porteurs de projets de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006. Ces données sont renseignées sur la base des bilans d'actions qui sont pris en compte dans des déclarations de dépenses à la Commission.

En 2012, au titre de la mesure 2-19 et des actions spécifiques, le FSE a soutenu le projet FLO 8 qui est un dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes très éloignées de l'emploi. Le projet visait à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre le processus d'exclusion professionnelle développé ou subi par des femmes ayant un faible niveau d'employabilité. L'opération est organisée en deux phases :

La phase préparatoire visant à l'identification du métier, la vérification de la faisabilité du projet, l'acquisition de compétences de base facilitant l'intégration en milieu professionnel, la guidance dans les démarches afin de conforter la candidate dans son projet.

La phase d'accompagnement et de placement individuel visant à favoriser le plan d'action personnel de la candidate, l'accompagnement, l'orientation et le suivi de l'intégration de la personne, le repérage d'employeurs potentiels ou l'orientation vers d'autres réponses en cas d'impossibilité d'emploi ou de formation.

De même, en 2012, comme chaque année au titre de la mesure 2-19, le FSE a soutenu le programme d'activités transversales de l'association CHANCEGAL dans ses actions de :

- promotion de l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif ;
- communication et de sensibilisation du public, des partenaires associatifs, des entreprises et organismes publics sur la problématique de l'égalité des chances ;
- promotion de l'égalité professionnelle en élargissant le réseau d'entreprises réunionnaises qui s'engagent sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

b) Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent de celui de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.

c) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et ainsi à améliorer l'inclusion sociale des minorités

Au même titre que la problématique des populations migrantes, les actions bénéficiant du soutien du FSE visent un large public compte tenu du contexte socio-économique de La Réunion.

d) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiées au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme,
- personnes handicapées.

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances et de l'insertion des personnes handicapées des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

Le FSE a été mobilisé en 2012 sur des opérations de portée transversale traduites dans la mission d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Cette mission s'articule autour de trois actions :

- l'animation de la gouvernance et la veille stratégique et technique visant à maintenir la dynamique et la coordination du réseau local ;
- le conseil et l'animation du portail ressources illettrisme consistant à informer, accueillir et accompagner les acteurs du réseau à travers la mise en place d'une base de ressources et d'un espace d'échange ;
- la professionnalisation des acteurs par la coordination des actions de formation des formateurs, l'accompagnement des services d'accueil et d'orientation pour la sensibilisation et le repérage des situations d'illettrisme.

Pour ce qui est des actions en intervention directe auprès des publics concernés par les situations d'illettrisme dans le cadre de la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme, 4 actions ont été programmées au bénéfice de 112 stagiaires couvrant l'ensemble de l'île. D'autres actions destinées directement aux publics avec des modalités de formation différentes ont été mises en œuvre en dehors de l'intervention du FSE.

e) Actions innovantes, présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

Les actions innovantes sont identifiées au sein de l'axe prioritaire 1 du programme opérationnel FSE.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

En 2012, le FSE a soutenu des actions identifiées à la mesure 1-04 – Structurer une offre de formation innovante. Sept actions ont été conduites en faveur d'un public détenu en centre pénitentiaire visant à inscrire les détenus dans une logique de parcours dès le premier jour de détention et intégrant la préparation à la sortie en assurant la complémentarité avec l'enseignement, le travail et les autres activités proposées en détention. Ces actions ont concerné 124 bénéficiaires auxquels ont été offerts entre 246 et 780 heures de formation chacun et se sont déroulées dans les trois centres pénitentiaires de l'île.

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

L'expérimentation transnationale est prévue au titre de l'axe 1 du programme opérationnel.

Aucune nouvelle action n'a été programmée au titre de la mesure 1-06 – Transnationalité et expérimentation sur problèmes concrets en 2012. La première édition des « entretiens de l'excellence » devrait être renouvelée en 2013 compte tenu du succès enregistré auprès des publics concernés.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des mises en œuvre des aides à l'investissement.

C'est le cas par exemple :

- des règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- de à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (n°X60/2008) ;
- de à la reconduction du régime d'aide relatif au soutien à l'emploi scientifique et à la mobilité vers les entreprises à partir de la recherche appliquée (POST DOC).

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics concernant des projets bénéficiant d'un concours du FSE sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

La professionnalisation des agents de l'Office National des Forêts a contribué au respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement. Les enjeux de ces actions sont multiples car au-delà de l'insertion des publics en difficultés ils participent aussi à la sauvegarde écologique. A titre d'exemple on peut citer la pratique de la sylviculture (plantations, lutte contre les espèces envahissantes, restauration de milieux dégradés), la défense des forêts contre les incendies (débroussaillage des pare feux, entretien des pistes), la restauration des terrains en montagne.

De même les formations aux métiers agricoles soutenues par le FSE en 2012 participent par la diffusion de leurs contenus au respect de ces règles.



2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

Les interventions prévues au titre du FSE prennent en compte de manière permanente la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision ;
- égalité professionnelle ;
- égalité en droit et en dignité ;
- articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes lorsque de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être abordée en 2012 à travers deux actions :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - des formations au respect mutuel des deux sexes pour faire reculer à terme les représentations stéréotypées du rôle de l'homme et de la femme dans la société et lutter contre les violences faites aux femmes ;
 - la sensibilisation à la mixité professionnelle pour encourager la parité filles garçons dans les filières porteuses d'avenir ;
 - la sensibilisation au développement d'une éducation à la mixité s'appuyant sur la culture des jeunes ;
 - la production et la diffusion d'outils de communication ;
 - la formation des personnels en matière d'égalité des chances ;
 - le développement de la recherche par la réalisation d'une action d'intégration de la démarche égalité dans deux établissements scolaires pilotes ;

- et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 90 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2012.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Néant.

2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2012

identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**



La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
 - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
- engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.
- **dans le domaine des déchets :**
 - atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
 - prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
 - favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.
- **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**
 - mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- **dans le domaine de l'eau :**
 - inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

- **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.

- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

➔ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

➔ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

➔ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes ,et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2012

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filieres animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- Dans le domaine de l'**excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1^{er} mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.



2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l’Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l’octroi de mer constitue un des éléments de référence de l’environnement économique des entreprises à La Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l’octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l’Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d’application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l’octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d’un cadre de gestion stabilisé au cours de l’année 2009.

Le Conseil de l’Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1^{er} février 2004, relative au régime d’exonérations/réductions d’octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d’outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1^{er} février 2012, prévoit :

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l’annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n’existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.
- 2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.
- 3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n’est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.
- 4) l’insertion dans la liste guyanaise d’une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d’un différentiel de taxation

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L’octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d’outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d’outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d’importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s’est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l’emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l’extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.



Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.



- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,
- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)
- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,



- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2012.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée plurifonds et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies :

entre le FEDER et le FSE sur :

- les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : sont pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèvent du champ d'intervention du FSE.
- la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficient d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentre notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

entre le FEADER et le FSE sur :

- le développement rural : les formations menées dans le cadre du développement rural ont été soutenues par le FSE tandis que le FEADER a financé les formations des actifs agricoles.

entre le FSE et le FEP sur :

- l'accompagnement de la filière pêche : le FSE intervient sur les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :
- les activités d'innovation : le FEADER prend en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes réglementaires. Le FEDER soutient des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2012

Comités de programmation tenus en 2012

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2012 année du démarrage de la préparation des prochains programmes communautaires 2014-2020, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 35 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

02 Février 2012	03 Mai 2012	02 Août 2012	08 Novembre 2012
01 Mars 2012	07 Juin 2012	06 Septembre 2012	13 Décembre 2012
05 Avril 2012	05 Juillet 2012	04 Octobre 2012	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à **21 reprises**. L'exercice d'ajustement financier a concerné 6 CLS restreints et l'exercice de préparation des programmes européens 2014-2020 a concerné 11 CLS restreints.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 1 reprise par procédure écrite.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Données indicatives en Millions d'euros :

Montant FSE programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Total	Total Cumulé
2012 %	37,1 39%	57,03 61%	94,13	459,61
2011 %	32,96 39%	51,88 61%	84,84	365,48
2010 %	32,66 46%	38,96 54%	71,62	280,64
2009 %	36,46 40%	55,82 60%	92,28	209,02
2008 %	20,72 37%	35,34 63%	56,06	116,74
2007 %	18,99 31%	41,69 69%	60,68	60,68

Au 31 décembre 2012, un montant cumulé de près de 459,61 millions d'euros de FSE a été programmé, soit 89 % de l'enveloppe disponible.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

Nombre de dossiers FSE programmé	Axe 1	Axe 2	Total	Total Cumulé
2012 %	41 28%	56 39%	97	699
2011 %	36 27%	95 73%	131	602
2010 %	46 44%	59 56%	105	471
2009 %	80 43%	108 57%	188	366
2008 %	22 31%	50 69%	72	178
2007 %	57 54%	49 46%	106	106

Comités de Suivi tenus en 2012

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2012 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2011.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2012 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2011 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2012 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2011

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2011.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEDER Convergence.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2011 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FSE Convergence.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEP

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2011 FEP.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2011 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2012 relatif au rapport annuel 2011 FEDER Coopération Territoriale.



Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

La thématique centrale du CNS 2012 : Le Tourisme

Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur du Tourisme à la Réunion.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et des nouvelles orientations de la Commission Européenne dans le domaine de l'Innovation (S3).

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013,
- de l'absence de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013,
- des perspectives favorables en matière de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FSE Convergence 2007-2013,
- des perspectives favorables en matière de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013,
- de l'absence de dégageant d'office fin 2012,
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du volet régional du programme national du FEP 2007-2013,
- des perspectives en matière de dégageant d'office fin 2012, à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence
- de l'état d'avancement des négociations en vue de la période 2014-2020

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Ajustement financier 2012 des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions d'ajustement financier du PO FEDER Convergence 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser le programme révisé et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.

En définitive sur la période 2007-2012, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 181 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total période 2007-2011	%
CLS	12	12	11	11	11	11	68	38%
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	80	44%
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	17	9%
CNS	1	1	1	1	1	1	6	3%
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	10	6%
Total	27	45	21	28	25	35	181	

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, des textes réglementaires sont parus en 2012 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.



S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration et mise en œuvre du livre des procédures

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2012

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2012 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation (CRI) – présidé par le Président du CESER et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « **l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel** ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

Les huit orientations de la SRI :

<u>Compétitivité humaine :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme
<u>Compétitivité économique :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils- Mettre les entreprises en situation d'innover- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)
<u>Compétitivité territoriale :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Les fiches actions comportent - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...

La mise en œuvre financière de la SRI a par ailleurs été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours de 2010 ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire à travers les actions menées dans le cadre des PO.

Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

Intégration transversale →

- *Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)*
- *Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation*
- *Développement d'outils techniques et animation des réseaux*
- *Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques*

Intégration par fonds

FEDER Convergence environ 34 M€	<ul style="list-style-type: none">- Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines- Appui à la recherche
FEDER Coopération environ 3 M€	<ul style="list-style-type: none">- Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional
FSE environ 13 M€	<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de formation innovants- Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs- Aides en faveur des étudiants de haut niveau
FEADER environ 22 M€	<ul style="list-style-type: none">- Actions d'expérimentation agricole- Bilan de Santé de la PAC
FEP environ 4 M€	<ul style="list-style-type: none">- Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs- Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières- Conduite de projets pilotes



Une gouvernance opérationnelle

Les travaux menés par le Comité Régional d'Innovation (CRI) en 2011 ont permis de compléter la gouvernance de l'innovation réunionnaise toujours située à deux niveaux :

- 1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).
- 2/ La mise en œuvre opérationnelle est assurée :
 - d'une part par le CRI lui-même pour les orientations stratégiques
 - et d'autre part par le **Comité Opérationnel**. Ce nouveau comité regroupant l'ensemble des opérateurs de l'innovation réunionnaise (environ 23 structures) est désormais formalisé. Ce comité est voué à se réunir autant que de besoin plusieurs fois par an et sur l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre de la SRI, des fiches actions ou sur d'autres sujets nouveaux impliquant une coordination et information de tous.

Le CRI s'est par ailleurs doté d'une feuille de route avec 4 objectifs :

- simplifier l'accès de la chaîne de l'innovation réunionnaise,
- veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, marketing, technique, juridique, financier, management...) tout au long de la vie d'un projet,
- définir le cadre permettant de traduire la stratégie du Comité de Pilotage et ainsi cibler la détection et justifier la qualification des projets,
- améliorer le financement de l'amorçage et l'ingénierie financière.

Le plan d'actions du CRI a été validé début 2012 avec les objectifs suivants :

- Animer les acteurs locaux de l'innovation
- Poursuivre l'amélioration de la chaîne de l'innovation (suites de la cartographie des compétences)
- Mettre en œuvre les fiches-actions prioritaires de la SRI
- Produire et diffuser des documents de référence
- Observer, établir et suivre les indicateurs de l'innovation à La Réunion

Un état des lieux précisé

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la SRI (et notamment compléter l'état des lieux) certains travaux ont été menés en 2011.

Ainsi, il existe aujourd'hui une cartographie des compétences liées à l'innovation analysant les actions de 21 structures implantées sur le territoire.

Un annuaire de la RDI réunionnaise recensant l'ensemble des centres de recherche, unités mixtes de recherches, laboratoires, associations ou groupements est en cours de finalisation. Il s'agit ici par ce guide pratique et outil de marketing territorial, de compléter l'état des lieux mais également de rendre lisible notre dispositif de recherche et nos moyens techniques en vue d'établir plus facilement des liens et partenariats. Le guide est également thématique.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2012

Enfin, un catalogue des aides et des financements liés à l'innovation ou listing des mesures mobilisables dans le cadre d'un projet innovant, selon les caractéristiques des projets et porteurs de projets est en cours de réalisation.

La mise en œuvre opérationnelle

Enfin, concernant les aides financières de soutien à l'innovation, le CRI a participé aux réflexions menées par le Conseil régional pour la mise en place d'un dispositif renforcé d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises.

Une coordination des acteurs locaux en action

Le travail s'est axé en 2012 sur la mise en réseau des professionnels de l'innovation. Une bonne connaissance entre acteurs est la première étape essentielle qu'il fallait engager pour ensuite optimiser l'accompagnement des nombreuses structures.

Des enquêtes, fiches de diffusion, présentations de chacun ont été réalisées. Des réunions mensuelles ont été instaurées au sein du Comité des Opérateurs. La participation est assidue, les partages d'information sont nombreux et des synergies se créent.

Un agenda de l'innovation à La Réunion est mis à jour. Il classe les événements par type et par date, pour éviter ainsi les chevauchements et susciter des initiatives.

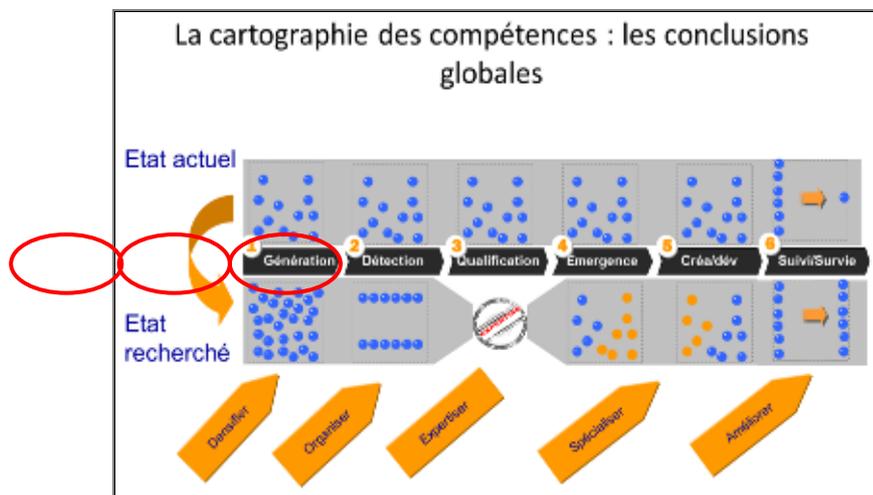
Une manifestation d'envergure sur l'innovation est en cours de préparation. Destiné aux entreprises, porteurs de projets voire au grand public, il aurait pour but de communiquer sur l'innovation au sens large (esprit de la fiche action 11 de la SRI) et sur la valorisation de ce nouveau relai de croissance. L'organisation de cet événement d'envergure et notamment la réflexion sur son dimensionnement s'est engagée sur l'année 2012 pour une mise en œuvre en 2013.

Enfin la diffusion d'informations sur les propositions de la SRI s'est poursuivie auprès des acteurs locaux demandeurs.

Le site internet innovonslareunion.com sera livré en fin d'année.

Chaîne de l'innovation : générer plus, détecter plus

L'objectif visé est de rendre la chaîne de l'innovation la plus complète possible voire de la simplifier et de la rendre plus lisible. Les 2 premières étapes ont fait l'objet d'avancements :



- **Etape de génération** : il s'agit ici de générer plus de projets innovants sur le territoire à travers la mise en place d'une veille pour l'innovation coordonnée et plus performante (au sein de 23 membres du COP). La veille à l'innovation est un facteur favorisant l'émergence de projets innovants (par l'exemplarité, l'association d'idées, l'innovation-adaptation, l'information d'une nouvelle contrainte etc.) et renforce l'état d'esprit, la culture de l'innovation.
Un audit approfondi a été souhaité pour compléter le bref état des lieux des actions de veille ou outils de chaque membre. Un appel d'offres est en cours. Les résultats seront attendus début 2013. Conclusions possibles : quelles « veilles » sont à mutualiser via une plateforme collaborative et lesquelles restent propre à chaque acteur.
Par ailleurs, le territoire a vu l'émergence de plusieurs 'clubs d'innovation' et nouveaux concours, traduisant la dynamique engagée dans l'innovation.
- **Etape de détection** : l'objectif est d'aller plus au contact des entreprises qui ont des projets potentiellement innovants. La réalisation d'un diagnostic innovation et d'une démarche expérimentale de détection visant à repérer les innovations au sein des entreprises a été faite. Les conseillers de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Réunion et la Chambre de métiers et de l'artisanat ont visité 57 entreprises. Le bilan a été positif. Le perfectionnement du questionnaire du diagnostic et une opération à plus grande échelle (300 entreprises visées) devraient s'engager en 2013.

Le financement de l'innovation

Lors de l'animation de la gouvernance SRI, un accent particulier a été mis sur le rôle des acteurs du financement de l'innovation et les dispositifs existants.

De nouvelles mesures, conformes à la réglementation communautaire des aides d'état à la RDI ont été mises en place :

- Mesure FEDER 2.04, dont le volet 2 concerne les entreprises, opérationnelle depuis juillet 2012
- Mesure FSE 1.10, opérationnelle depuis juillet 2012
- 2 nouveaux FCPR (Run développement et Run croissance), opérationnels depuis août 2012



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- Plusieurs nouveaux concours (entreprenariat, innovation...)
- En cours de mise en place : la Prestation Technologique Réseau d'Oséo (paiement de la subvention directement au prestataire) ; Amorce du prêt d'honneur innovation ...

La mise en œuvre des fiches-actions

Le tableau présenté ci-après montre le niveau d'avancement des différentes fiches-actions.



AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRI A OCTOBRE 2012

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
GOVERNANCE					
Mise en place d'un comité de pilotage (COFIL)					
Mise en place d'un Comité Régional de l'Innovation (CRI)					
Mise en place d'un Comité Opérationnel (COP)	<input type="checkbox"/>				
Organisation / Mise en place d'un observatoire de l'innovation	<input type="checkbox"/>				
ACTIONS					
ELABORATION DE DOCUMENTS DE REFERENCE					
Géographie de l'innovation réunionnaise, cartographie des compétences	<input type="checkbox"/>				
Annuaire de la RDI	<input type="checkbox"/>			Mise à jour à finaliser, publication et diffusion à faire	Publication et diffusion en mai
Catalogue des aides et des financements de l'innovation	<input type="checkbox"/>	Finalisation de la version 1			
Précis de l'innovation (outil de langage commun)	<input type="checkbox"/>			A finaliser le format, publication et diffusion à faire	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
FICHES-ACTIONS de la SRI					
Fiche-action 1 "Faire connaître et renforcer les capacités de recherche réunionnaise"	<input type="checkbox"/>		En cours : hébergement des chercheurs internationaux	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 avec "l'allocation post doctorale" / Actions de sensibilisation	
Fiche-action 2 "Créer une cellule technique de réponse aux appels à projets"	<input type="checkbox"/>	Partenaires favorables, fonctionnement à finaliser	En cours		
Fiche-action 3 "Etablir le concept de docteur conseil"	<input type="checkbox"/>	Positionnement Pool de matière grise	Junior Business	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 notamment avec "l'allocation post doctorale"	Doctoriales P2ER /Junior Entreprise
Fiche-action 4 "Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat"	<input type="checkbox"/>	Etat des lieux réalisé	En cours		
Fiche-action 5 "Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production"					
Fiche-action 6 "Organiser et exporter la filière "ingénierie de la formation"					
Fiche -action 7 "Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovation notamment dans les entreprises"					
Fiche-Action 8 "Prospecter activement toutes les entreprises"	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)		



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 9 "Améliorer la professionnalisation des accompagnateurs d'entreprises à l'innovation"	<input type="checkbox"/>	En cours			
Fiche-action 10 "Créer une petite aide financière pour l'amorce des projets innovants des entreprises en phase de faisabilité, (PTR/RDT)"	<input type="checkbox"/>		Attente décision OSEO sur organisation		
Fiche-action 11 "Mener une politique de communication spécifique de l'innovation"		Dimensionnement manifestation grand public Innovation			
Fiche-action 12 "Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques"	<input type="checkbox"/>				Evolution/adaptation SRI envisagée
Fiche-action 13 "Développer la culture de projet en matière d'aménagement, public/privé"					
Fiche-action 14 "Structurer les aménagements pour favoriser les DAS"				Cadre d'intervention Feder 4.13 sur les zones d'activité, centré sur l'aménagement de zones catégorisées en 3 niveaux (régional, micro régional et local) et orientées "création d'entreprises innovantes"	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 15 "Paramétrer et exporter le savoir faire aménagement"					
Fiche-action 16 "Structurer la filière équipements urbains"					
Fiche-action 17 "Développer et animer les réseaux de tous type"	<input type="checkbox"/>			Maison des DOM à Bruxelles	Divers salons dans la Zone OI et à l'international
AMELIORATION DE LA CHAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION					
Phase de génération - Veille Mettre en place une veille technologique et marché performante Etablir la percolation pour générer des projets	<input type="checkbox"/>	Bref état des lieux réalisé- Audit veille à lancer			
Fiche-action 8 - Phase de détection					
<u>1/ détection active :</u> * établir une méthodologie et un argumentaire de détection pour l'ensemble des opérateurs	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)		
* Coordonner les opérateurs de l'innovation		Phase expérimentale à venir (CCIR/CMAR)			
<u>2/ détection passive :</u> poursuivre le marketing territorial					



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Phase d'orientation-expertise ou de qualification préalable Qualifier les projets afin de s'assurer que ces derniers répondent à une stratégie de territoire Améliorer le processus : simplification, sécurisation, traçabilité, expertise collégiale et transparente		En cours			
Phase d'accompagnement Phase d'Emergence et de Développement - Spécialiser l'accompagnement Veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, juridique, technique, financière, marketing, mgt) tout au long de la vie du projet		En cours sur l'aspect financier			
Phase Dépôt du dossier (au long du processus si besoin d'aide financière) Améliorer le processus du point de vue du porteur de projet : simplification, sécurisation, traçabilité					
Phase de gestion du projet innovant: Suivre les succès - échecs, les difficultés, continuer à recueillir les besoins (observatoire et analyse des chiffres clé)					



Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

➤ **Les activités du Comité Régional d'Evaluation**

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Pour l'année 2012, ce Comité n'a pas été réuni dans la mesure où les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. Cependant, dans le programme de travail prévu, deux cahiers des charges de deux évaluations thématiques devraient être examinés en 2013.

Son bilan d'activité est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Création du Comité➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst & Young
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst & Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ;➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Année 2011		
Date	Événement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	<ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du rapport intermédiaire, ➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de bord des évaluations ➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011 ➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) ➤ Courrier du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National ➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ; ➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&Young ; ➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013

Tableau de bord des évaluations

Etude	Avancement
<p>Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young Décembre 2010</p>	<p>Etude terminée, transmise en décembre 2010</p> <p>Recommandations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ; - et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ; <p>Etude mise en ligne sur le site internet www.reunioneurope.org en février 2011</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young</p>	
<p>Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</p> <p>Maître d'ouvrage : DEGEOM</p> <p>Cabinet retenu : EDATER</p>	<p>Etude en cours de réalisation.</p> <p>Le rapport intermédiaire « bilan de programmation et de mise en œuvre » a été transmis le 02/09/11</p>
<p>Evaluation à mi parcours du FEP</p> <p>Maître d'ouvrage : MAAP</p> <p>Cabinet retenu : AND International</p>	<p>Etude terminée le 29 juin 2011</p>
<p>Evaluation à mi parcours du programme Leader -</p>	<p>Etude terminée en juillet 2011</p>



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

hauts de la Réunion Maître d'ouvrage : les GAL (AD2R-MMM) Cabinet retenu : OREADE BRECHE – MATARONI	
Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens Etude réalisée en interne par l'AGILE	Etude terminée le 5 septembre 2011

2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

L'application a connu plusieurs évolutions au cours de l'année 2012. De même un travail important a été réalisé sur les requêtes visant à mettre à disposition des utilisateurs des tableaux de bords et des tableaux de suivi-type via l'infocentre Presage – Business Object.

Sur le plan des formations, 6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 37 personnes issues de 12 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7	6
Nombre de personnes formées	80	20	34	46	37
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités	15	10	11	15	12

- Mise en place d'OSIRIS (FEADER)

Les travaux de 2012 ont porté principalement sur des paramétrages consécutifs à la modification des cadres LEADER et des dispositifs de la mesure 121, et des paramétrages complémentaires offrant la possibilité de tracer les visites sur place.

Les autres actions ont consisté en :

- la mise en production de 3 nouveaux cadres ;
- la mise à jour de 14 cadres existants (dispositifs de la mesure 121 + LEADER) + 10 paramétrages complémentaires pour permettre le traçage des visites sur place dans un écran dédié ;
- la formation des gestionnaires ;
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.



La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- Phase de test avec le service instructeur,
- Modifications éventuelles du dispositif,
- Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- Elaboration du cahier de paramétrage ;
- Mise en production par le niveau national

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2010



3- Mise en œuvre par axes prioritaires

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion est constitué de deux axes prioritaires.

- **Axe prioritaire n°1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.**
- **Axe prioritaire n°2 - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

Avertissement :

Les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...). Les indicateurs sont renseignés sur la base des bilans des actions déclarées à la Commission.

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format règlementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations et des résultats.



3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin de construire une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie intégrée plurifonds a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

Le FSE et le FEDER contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**
- b) Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir**
- c) Objectif 1c - Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1

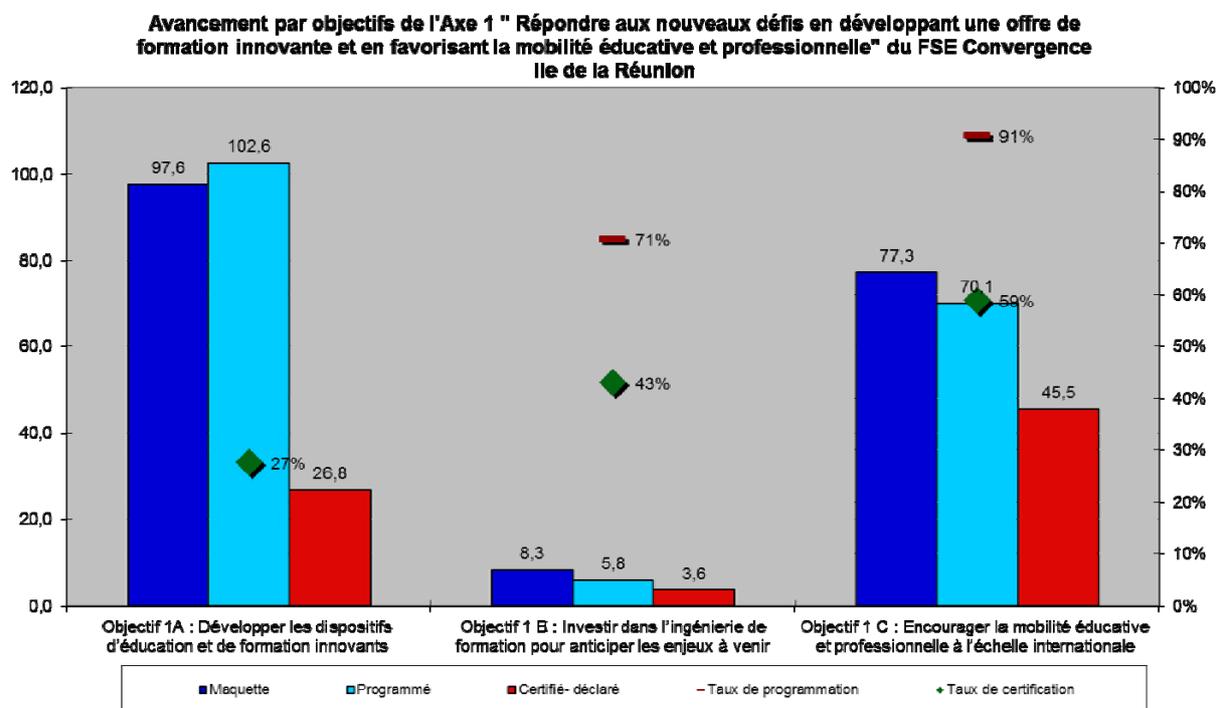
A) Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 1

	Indicateurs	Programmé au 31/12/2012	Réalisé en au 31/12/2012	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	12 353	9 583	650 sur 2007-2013	620 sur 2000-2006
	Nombre d'entreprises	43	28	25/an sur 2007-2013	20/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	26 877	5 035	4 200/an sur 2007-2013	3 800/an sur 2000-2006
	Nombre d'actions mises en œuvre	505	165	600 sur 2007-2013	450 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	11 096 775	5 257 512	4 500 000/an sur 2007-2013	3 700 000/an sur 2000-2006
	Résultat				
Nombre de filières émergentes soutenues	25	14	3 sur la période	2 sur la période	
Objectif 1b Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir	Réalisation				
	Nombre de structures aidées	11	8	12/an sur 2007-2013	12/an sur 2000-2006
	Résultat				
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	38	30	130 sur 2007-2013	115 sur 2000-2006	
Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	7 002	2404	7 600/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	40 330	19072	8 000/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Résultat				
	Internationalisation des départs	220	XXX	700/an en 2007	600/an en 2000-2006
Nombre de partenaire mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	24	34	100 sur 2007-2013	80 sur 2000-2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

B) Tableau de synthèse d'avancement financier de l'axe prioritaire 1



Programmation UE en millions d'euros	Objectif 1A : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Objectif 1 B : Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir	Objectif 1 C : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Assistance technique	Total
Maquette	97,6	8,3	77,3	0,4	183,5
Programmé	102,6	5,8	70,1	0,4	178,9
Certifié- déclaré	26,8	3,6	45,5	0,0	75,9
Taux de programmation	105%	71%	91%	95%	97%
<i>Progression de la programmation par rapport au RAE 2011</i>	27%	24%	25%	218%	26%
Taux de certification	27%	43%	59%	0%	41%
<i>Progression de la certification par rapport au RAE 2011</i>	195%	137%	100%	-	128%

La programmation de l'axe 1 progresse significativement passant de 77% en 2011 à 97 % en 2012. La mesure de cette performance sera affinée en 2013 par un travail de déprogrammation des opérations ou parties d'opérations qui ne donneront pas lieu à des certifications (sous-réalisations).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- **L'objectif 1A** : Le taux de programmation a atteint 105%. Ce niveau est permis par la performance de programmation des mesures « 1-08 et 1-11 – *Accompagner le développement des formations sanitaires et sociales par la formation* ». Le dynamisme de programmation de la mesure « 1-01 – *Formations favorisant l'émergence de secteurs nouveaux ...* » contribue à cette performance à hauteur d'un tiers des crédits programmés.

- **L'objectif 1B** : le taux de programmation continue son amélioration par rapport à l'année précédente passant de 56 % à 71 %. Ce taux de programmation est porté pour l'essentiel par la mesure « *Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation* ».

- **L'objectif 1C** : les dispositifs de mobilité sont traditionnellement dynamiques. Et la programmation continue sa progression pour atteindre 91 % en 2012. Le dispositif est porté par des actions permanentes s'appuyant sur des structures familiarisées à la gestion du FSE.

C) Informations par groupes cibles

Ces données doivent être analysées précaution. En effet, il s'agit, pour la structure du public bénéficiaire de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.

AXE 1		Nb en 2012	dont femmes
Participants	Entrants	15 850	8 504
	En cours	19 096	10 321
	Sortants	30 521	15 808
Statut	Indépendants*	-	-
	Chômeurs**	18 919	9 567
	Inactifs	714	375
	Inactifs en formation***	10 888	5 866
Age	24 ans	22 226	11 889
	25 à 54 ans	8 284	3 915
	55 ans	11	4
Groupes vulnérables	pers. handicapées	16	6
	autre pers. défavorisées	259	104
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	9 889	5 055
	CITE 3 (niveau 4)	8 011	4 225
	CITE 4 (niveau 3)	10 956	5 663
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	1 665	865



D) Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2, du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- **La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes**
- **Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale**
- **Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités**
- **Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**
- **Actions innovantes,**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Voir point 2.1.6 du présent rapport

3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1

Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants

Au sein de cet objectif, les dispositifs retenus visent à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands chantiers.

En complémentarité sont soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau telles que Master et doctorat, est encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1-a

La concentration de la programmation sur les mesures s'accroît avec 78% des crédits programmés concentrés sur 3 mesures.

Au titre des opérations de la mesure 1-01 – Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets :

La filière métiers de l'image a bénéficié du soutien du FSE à travers des formations permettant l'accès à la qualification dans les domaines du multimédia, de l'audiovisuel, de l'animation, des jeux vidéo et de l'informatique. L'essor grandissant des technologies numériques favorise l'émergence de nouvelles spécialités, voire de nouveaux métiers : infographiste effets



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

spéciaux, opérateur de télécinéma numérique, sound designer Dans ce contexte, ce programme de formation a pour objectifs de :

- consolider la filière métiers de l'image ;
- répondre aux attentes des milieux professionnels confrontés aux mutations technologiques ;
- accompagner les politiques de développement de la production cinématographique.

Ce programme comporte 6 actions bénéficiant à 245 stagiaires.

Le programme de formation transport et logistique a pour objectifs :

- de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi aux postes à pourvoir dans les entreprises de transport ;
- d'anticiper les besoins en emploi suite à la réorganisation de la chaîne logistique et aux nouvelles dessertes aériennes ;
- d'accompagner la création d'emplois suite à l'augmentation des capacités de trafic au Port et au nouveau système d'information des douanes ;
- de permettre la professionnalisation du secteur sur les emplois peu qualifiés.

Ce programme comporte 12 actions de formation de niveau CITE 1 et 2 bénéficiant à 181 stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 1-02 - Compétences-clés

Les ateliers d'apprentissage en autonomie sont mis en œuvre afin d'offrir des formations qui permettent l'acquisition ou la remise à niveau des savoirs de base. Ces formations mettent l'accent sur l'autonomie de l'apprenant dans sa manière d'acquérir des savoirs. Elles ont pour but, sur la base d'une pédagogie personnalisée de répondre rapidement aux besoins d'acquisition de savoirs de base ou de remise à niveau dans les domaines de la culture générale et de l'apprentissage technologique, de manière permanente, individuelle et contractuelle en faveur d'un public diversifié et engagé dans la réalisation d'un projet professionnel et social.

Ce programme comporte 4 actions couvrant les quatre micro-régions. 100 heures sont offertes en moyenne aux stagiaires (minimum 60 heures et maximum 150 heures).

Les formations aux compétences-clés sont orientées vers le réapprentissage et la maîtrise des savoirs fondamentaux, elles visent la maîtrise d'une ou plusieurs compétences précises (ex : anglais, bureautique, internet, ...). Elles doivent permettre aux apprenants d'atteindre un plusieurs objectifs (accès à un emploi, à une formation qualifiante, réussir un concours, ...

Ce programme comporte 4 actions couvrant l'ensemble de l'île mais dont seules 3 sont cofinancées par le FSE. 588 prescriptions sont proposées aux bénéficiaires.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Au titre des opérations de la mesure 1-03 - Dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau (bourses du 3^{ème} cycle)

Il s'agit d'aides accordées sur critères scientifiques et académiques (cursus du candidat, sujet de recherche, ...) dont les objectifs sont de :

- soutenir et promouvoir une recherche de haut niveau dans le cadre des laboratoires universitaires ou d'organismes publics de recherche sur des projets d'intérêt régional ;
- former des étudiants de haut niveau ;
- servir le rayonnement du territoire.

Cette opération a concerné 17 bénéficiaires

Au titre des opérations de la mesure 1-04 - Structurer une offre de formation innovante

Deux opérations ont été retenues à la programmation :

- Pré-qualification ouvriers polyvalent du bâtiment
- Qualification Mécanicien en matériels de parc et jardins

Il s'agit pour ces opérations de mettre en œuvre un plan de formation professionnelle en milieu pénitentiaire sur la base d'un diagnostic des caractéristiques des personnes détenues, des acquis professionnels et des besoins en formation.

Ces formations sont conduites en faveur de 124 personnes à qui sont offertes de 246 à 780 heures de formation chacune.

Au titre des opérations de la mesure 1-07 - Structuration et développement des services à la personne

L'opération programmée propose d'encourager une nouvelle forme d'entrepreneuriat. Elle offre aux porteurs de projets d'activité en parcours d'intégration professionnelle un hébergement juridique, comptable et fiscal de leur activité économique sous le statut d'entrepreneur-salarié.

400 personnes sont accueillies, 100 bénéficiaires font l'objet d'un diagnostic et 31 d'un accompagnement.

Au titre des opérations de la mesure 1-08 – Accompagner le développement du secteur social par la formation

Les orientations définies pour les programmes de formation du secteur social ont prévu :

- de privilégier les formations aboutissant aux meilleurs taux d'insertion et permettant d'accéder aux métiers en tension ;
- de coordonner et d'harmoniser les pratiques de mise en stage des deux établissements de l'île ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- d'effectuer une pré-sélection commune des candidats ;
- de proposer un dispositif d'accompagnement de la VAE dans le secteur social ;
- d'intégrer dans les réflexions les enjeux territoriaux (équilibre géographique, mobilité des étudiants ...).

Dans cette optique, les programmes de formation des deux établissements ont concerné 1063 bénéficiaires répartis sur 43 promotions

Un système de bourses est mis en œuvre en accompagnement des étudiants bénéficiaires des formations.

Au titre des opérations de la mesure 1-09 – Formation initiale école d'apprentissage maritime

L'objectif pour 2012 est de préparer des jeunes réunionnais qui ont terminé leur second cycle de formation générale aux métiers de la mer, dans les premiers niveaux de qualification et de responsabilité par l'obtention du BAC professionnel d'Electromécanicien de marine. La formation se déroule sur 3 années académiques et s'adresse à des élèves de 16 à 20 ans de l'enseignement secondaire ayant achevé au moins une classe de 3^{ème} de collège. Le titulaire d'un tel diplôme est appelé à être chef mécanicien sur des navires de commerce, de pêche, d'offshore, ou encore sur des chantiers ou ateliers de réparation navale. Il a la possibilité de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur maritime.

Cette formation concerne 60 bénéficiaires.

Au titre des opérations de la mesure 1-10 – Soutenir la RDI en consolidant l'emploi scientifique

Deux opérations sont programmées pour la mise en œuvre de trois actions ayant pour objet :

- le développement et la validation d'un procédé d'extraction par ultrasons de substances naturelles bioactives en vue de leur valorisation dans des domaines majeurs tels que les biotechnologies, l'agroalimentaire et la santé ;
- le développement de nouveaux traceurs fluorés ciblant spécifiquement la protéine fortement exprimée en condition de neuro-inflammation (une des manifestations clinique liée à une infection par le virus du Chikungunya) ;
- le développement de nouveaux radio-traceurs fluorés pour l'imagerie de l'inflammation arthritique induite par le virus du Chikungunya.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Au titre des opérations de la mesure 1-11 – Accompagner le développement du secteur sanitaire par la formation

Sont concernées par cette mesure les formations paramédicales ayant pour objectif de :

- favoriser l'émergence de professionnels compétents dans la réalisation de soins, visant à maintenir ou restaurer la santé de la personne et à l'accompagner ; ces soins concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche ;
- participer à la sécurité dans les soins et à la démarche qualité des établissements de santé.

Ces formations s'inscrivent dans des perspectives très favorables en matière de recrutement :

- le plan de rattrapage en direction des personnes âgées, du handicap et de la petite enfance ;
- l'émergence prochaine du pôle sanitaire Ouest et la montée en charge du pôle Est ;
- le volume important de départs à la retraite des personnels des services de soins.

Deux opérations principales sont programmées sur cette mesure au titre de l'année 2011 :

Au nord de l'île 4 structures délivrent ces formations au bénéfice de 560 étudiants ;
Au sud de l'île, 629 étudiants bénéficient de ce programme de formation.

Quatre opérations principales sont programmées sur cette mesure au titre de l'année 2012 :

Au nord de l'île 4 structures délivrent ces formations au bénéfice de 681 étudiants;
Au sud de l'île, 627 étudiants bénéficient de ce programme de formation.
L'école de puériculture préparant à une spécialisation infirmière relative à la promotion et la protection de la santé de l'enfant, accueille 17 étudiants à qui sont offerts 1500 heures de formation chacun.
L'institut de formation d'auxiliaires de puériculture accueille 35 étudiants à qui sont offerts 1435 heures de formation chacun et propose aux futurs professionnels d'acquérir une démarche de travail leur permettant de prendre en charge l'enfant et sa famille.

Un système de bourses est mis en œuvre en accompagnement des étudiants bénéficiaires des formations.

Au titre des opérations de la mesure 2-27 – Ecole de la deuxième chance.

L'opération programmée est ouverte au public âgé de 16 à 25 ans ayant un niveau infra V ou V non validé. La démarche pédagogique porte sur l'individualisation, la construction d'un parcours adapté aux besoins, attentes et atouts de chaque jeune. L'Ecole de la deuxième chance s'appuie sur des principes pédagogiques de contrat, de réussite, de pédagogie participative, d'individualisation dans le groupe, d'unité de lieu et d'unité de personne (un référent pour la totalité du parcours).

281 jeunes sont engagés dans ce parcours en 2012 ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1a : développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)											
Nombre d'étudiants	Programmé	1	829	2 501	962	2 629	5 431				12 353
	Réalisé	1 254	2 264	2 494	1 727	1 550	294				9 583
	Objectif	650 sur 2007-2013									
	Situation de référence	620 sur 2000-2006									
Nombre d'entreprises	Programmé		4	1	2	34	2				43
	Réalisé		8	1	1	18					28
	Objectif	25/an sur 2007-2013									
	Situation de référence	20/an sur 2000-2006									
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	2 132	665	5 192	5 504	10 536	2 848				26 877
	Réalisé	1 134	1 570	1 709	222	400					5 035
	Objectif	4200/an sur 2007-2013									
	Situation de référence	3800/an sur 2000-2006									
Nombre d'actions mises en œuvre	Programmé	2	34	133	69	128	139				505
	Réalisé	56	40	34	13	21	1				165
	Objectif	600 sur 2007-2013									
	Situation de référence	450 sur 2000-2006									
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	1 642 218	1 914 301	2 837 328	1 649 750	1 967 307	1 085 871				11 096 775
	Réalisé	1 521 674	2 643 031	599 915	483 363	9 529					5 257 512
	Objectif	4 500 000/an sur 2007-2013									
	Situation de référence	3 700 000/an sur 2000-2006									

Indicateurs de résultat (objectif 1a : développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)											
Nombre de filières émergentes soutenues	Programmé	1	2	5	5	7	5				25
	Réalisé	1	2	5	1	5					14
	Objectif	3 sur la période									
	Situation de référence	2 sur la période									

Dans certains cas, les écarts entre programmé et réalisé sont dus à des différences d'unité de comptabilisation (ex : un programme de formation dans un cas et les actions composant ce programme dans d'autres cas)



Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1b au 31/12/2012

Seules les mesures 1-13 et 1-14 enregistrent des programmations en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 1-13 – Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation

Les deux opérations programmées se déclinent à travers 7 actions :

1. Une action d'information visant à permettre l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs de la formation.
2. Un appui à la professionnalisation des conseillers du service public de l'orientation.
3. L'appui à la plateforme numérique « Formanoo » pour le renforcement de la cohérence dans les programmations et les financements de la formation professionnelle.
4. Le diagnostic du territoire pour accompagner les acteurs sur le plan méthodologique.
5. La prospective sectorielle et territoriale.
6. Les analyses sectorielles.
7. L'observation des politiques d'emploi et de formation.

Au titre des opérations de la mesure 1-14 – Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation

La programmation concerne le Programme d'Activité d'Initiative Régionale constituée de deux actions :

1. L'appui à la mise en œuvre sur le volet suivi technique et l'évaluation du CPRDF.
2. La formation des formateurs des centres de formation d'apprentis.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1b : investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)								
Nombre de structures aidées	Programmé	1	3	1	2	1	3	11
	Réalisé	1	3	1	2	1		8
	Objectif	12/an						
	Situation de référence	12/an						
Indicateurs de résultat (objectif 1b : investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)								
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information ...)	Programmé	2	17	5		7	7	38
	Réalisé	2	16	5		7		30
	Objectif	130 sur 2007-2013						
	Situation de référence	115 sur 2000-2006						



Objectif 1c – Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

Il s'agit d'ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1c au 31/12/2012

La programmation de l'objectif 1c atteint 91% de la maquette. Cet objectif est soutenu principalement par les mesures de mobilité.

Au titre des opérations de la mesure 1-15 – Mobilité des étudiants

L'opération programmée sur cette mesure vise à élever le niveau de qualification des jeunes en dépassant les limites de l'offre locale de formation et en facilitant la mobilité des jeunes et leur ouverture sur l'extérieur.

470 jeunes ont bénéficié de l'aide du Fonds social européen sur ce dispositif en 2012.
--

Au titre des opérations de la mesure 1-16 – Mobilité des demandeurs d'emploi

L'opération programmée de cette mesure a pour objectifs :

- l'accueil et l'information des porteurs de projets de mobilité professionnelle ;
- la prospection d'emplois en mobilité et la mise en relation avec les employeurs ;
- la préparation des candidats au départ ;
- l'accueil, l'accompagnement et le suivi sur le territoire métropolitain.

Cette aide s'adresse tant aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche au départ de la Réunion que les demandeurs d'emploi en prospection qui sont pris en charge sur une période de 8 semaines.

Cette opération concerne 2000 bénéficiaires demandeurs d'emploi en 2012.
--

Au titre des opérations de la mesure 1-17 – Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi

Deux opérations principales sont programmées sur cette mesure.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Elles cherchent à pallier les limites de l'offre de formation locale et à élever les savoir-faire de la main d'œuvre afin d'améliorer la performance des entreprises réunionnaises. Bien que s'adressant au même public que la celui de la mesure 1-16, ces opérations sont à inscrire dans une visée formative et non d'emploi immédiat.

Les services proposés sont ceux relatifs au transport aérien, à l'accueil, à l'hébergement et aux déplacements sur place et enfin à la recherche d'emploi pour les bénéficiaires désireux de poursuivre leur formation par une expérience en entreprise en métropole.

3950 stagiaires bénéficient de l'aide de l'union européenne sur ce dispositif.

L'allocation de première installation accordée une seule fois durant le cursus universitaire bénéficie ainsi à 346 personnes en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 1-18 – Allocation de scolarité des étudiants

Ce dispositif intervient pour l'aide à la scolarité des étudiants s'inscrivant dans des filières d'enseignement supérieur hors de l'île.

Le dispositif concerne 180 étudiants en 2012.

Aucune opération n'a été programmée au titre de la mesure 1-19 – Développer l'apprentissage des langues étrangères. L'apprentissage des langues étrangères reste figure néanmoins dans d'autres programmes de formation, notamment ceux destinés à la montée en compétences dans le secteur du tourisme.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1c : encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)								
Nombre d'étudiants	Programmé	552	551	2 241	1 391	646	1 621	7 002
	Réalisé	1 112			646	646		2 404
	Objectif	7600/an						
	Situation de référence	7500/an						
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	6 500	6 720	7 200	7 100	6 860	5 950	40 330
	Réalisé	1 872	5 600	5 600	2 400	1 600	2 000	19 072
	Objectif	8000/an						
	Situation de référence	7500/an						

Indicateurs de résultat (objectif 1c : encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)								
Internationalisation des départs	Programmé			178	12	15	15	220
	Réalisé							-
	Objectif	700/an						
	Situation de référence	600 en 2006						
Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	Programmé				8	8	8	24
	Réalisé			34				34
	Objectif	100 sur 2000-2006						
	Situation de référence	80 sur 2007-2013						



3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1

Le niveau de programmation de l'axe 1 est globalement satisfaisant à 98% de la maquette financière.

Cette bonne performance ne doit pas masquer des disparités entre mesures.

Les retards pris sur les opérations passées en procédure de marché public se résorbent lentement mais ont été compensés par les bons résultats enregistrés sur les mesures relatives à des dispositifs permanents.

Un bilan des réalisations financières de l'ensemble de la programmation est entrepris en 2013 et permettra de conduire un exercice prospectif des réalisations financières de la présente programmation.



3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concourt à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquelles peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie intégrée plurifonds fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures, au même titre que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ou l'égalité des chances.

De même, l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie intégrée plurifonds. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emplois.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, cinq objectifs principaux ont été identifiés :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée***
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage***
- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification***
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs***
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail***

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 2

3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

A – Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 2

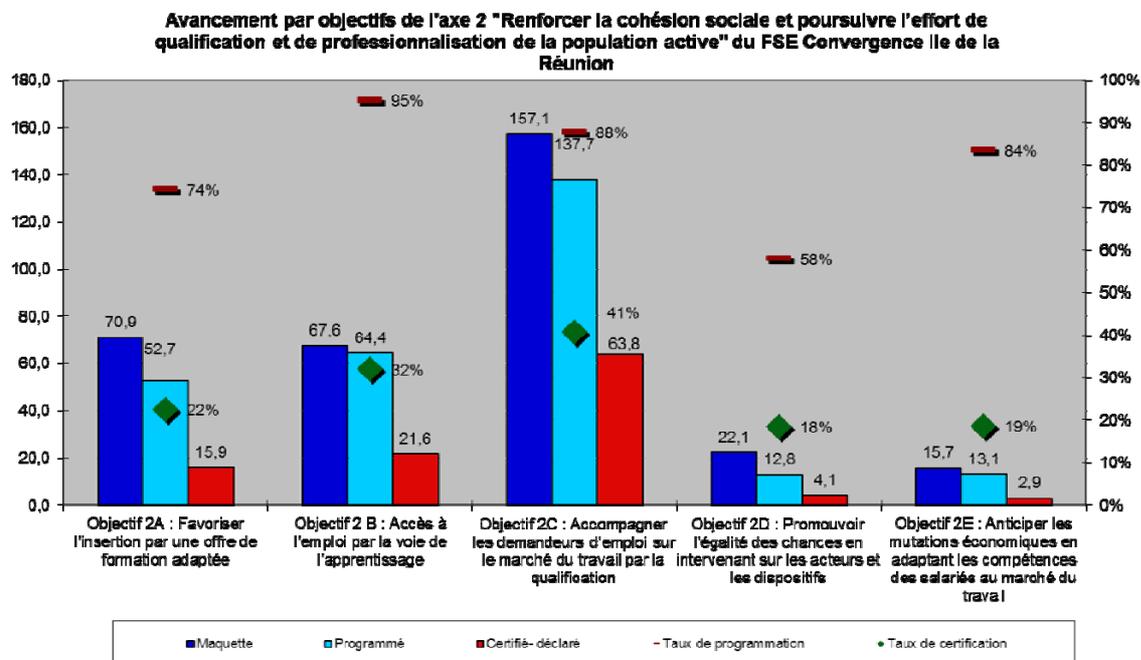
	Indicateurs	Programmé au 31/12/12	Réalisé au 31/12/12	Valeur cible	Valeur de Référence
Objectif 2-a	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires mis en parcours	37 449	15 241	110 000 sur 2007-2013	104 000 sur 2000-2006
	Nombre de création d'activité	4 199	2 605	4 000 sur 2007-2013	3 500 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	4 691 381	2 759 074	1 700 000/an sur 2007-2013	1 500 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
Taux de sortie positive			60% en 2013	55 % en 2006	
Objectif 2-b	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	26 180	13 298	3 500/an sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006
	Volume d'heures/stagiaires	10 427 729	2 922 323	1 700 000/an sur 2007-2013	1 700 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Nombre de diplômés / an		2 459	2 100/an sur 2007-2013	2 100/an sur 2000-2006
	Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	398	374	3 600 sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006
Objectif 2-c	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	29 815	17 474	9 200/an sur 2007-2013	9 000/an sur 2000-2006
	Volume heures/stagiaires	16 616 204	8 886 678	1 200 000/an sur 2007-2013	1 100 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
Taux de réussite			60%/an en 2013	60%/an en 2006	
Objectif 2-d	Indicateurs de Réalisation				
	Nb de bénéficiaires	7 462	4 818	10 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	Nombre d'heures stagiaire	4 864 967	579 136	1 160 000 sur 2007-2013	1 100 000 sur 2000-2006
Indicateurs de Résultat					
	Diminution du taux d'illettrisme			13% en 2013	16% en 2006
	Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif			63%/an sur 2007-2013	60%/an en 2013
Indicateurs de Réalisation					
Objectif 2-e	Nombre de bénéficiaires	11 854	1 525	2 500/an	2 500/an
	Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	2		4/an	0/an
	Indicateurs de Résultat				
	Nombre de programme de maintien dans l'emploi	39	8	7 sur 2007-2013	5 sur 2007-2013

B – Informations sur l'avancement financier de l'axe prioritaire 2





Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Programmation UE en millions d'euros	Objectif 2A : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Objectif 2 B : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Objectif 2C : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification	Objectif 2D : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Objectif 2E : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail	Total
Maquette	70,9	67,6	157,1	22,1	15,7	333,3
Programmé	52,7	64,4	137,7	12,8	13,1	280,7
Certifié- déclaré	15,9	21,6	63,8	4,1	2,9	108,3
Taux de programmation	74%	95%	88%	58%	84%	84%
Progression de la programmation par rapport au RAE 2011	41%	28%	20%	17%	26%	25%
Taux de certification	22%	32%	41%	18%	19%	32%
Progression de la certification par rapport au RAE 2011	17%	1%	5%	7%	4%	6%

Au niveau de l'axe, la programmation a progressé en passant de 67 % en 2011 à 84 %.

- L'objectif 2A : les opérations de cet objectif ont permis d'enregistrer une programmation de 74% ce qui le situe un peu en deçà du niveau souhaité.
- L'objectif 2B : comme attendu, l'augmentation des opérations de formation en apprentissage se traduit par une croissance de la programmation qui atteint 95% sur un objectif ayant été déjà révisé à la hausse.
- **L'objectif 2C** : la programmation atteint 88% de l'objectif assigné. Elle est dynamisée par les mesures comportant des dispositifs permanents (Formation Professionnelle des Adultes et RSMA), tandis que les mesures relatives à la qualification sectorielle des demandeurs d'emploi pâtissent des retards liés aux changements de procédures liées aux marchés publics de formation pour lesquelles les cycles de formation manqués n'ont pu être rattrapés.
- **L'objectif 2D** : les interventions en faveur de l'égalité des chances améliorent lentement la performance de programmation de l'objectif (58%). Il est cependant attendu en 2013 une accélération de la programmation de la mesure 2-18 « *Agir pour la diversité et lutte contre les discriminations* » avec l'apparition de nouveaux projets et la saturation probable de la mesure 2-19 « *Actions en faveur de la mixité/égalité – Mainstreaming* ».
- **L'objectif 2E** : la prévision de l'année dernière se confirme avec une progression du niveau de programmation atteignant 84% contre 66% l'année dernière.

C) - Informations par groupes cibles



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

AXE 2		Nb en 2012	dont femmes
Participants	Entrants	18 734	8 018
	En cours	38 255	15 827
	Sortants	28 123	14 983
Statut	Indépendants*	1 257	480
	Chômeurs**	20 345	10 968
	Inactifs	3 027	1 545
	Inactifs en formation***	3 494	1 990
Age	24 ans	8 006	4 367
	25 à 54 ans	18 650	9 790
	55 ans	1 467	826
Groupes vulnérables	pers. handicapées	417	168
	autre pers. défavorisées	4 218	1 787
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	18 941	9 575
	CITE 3 (niveau 4)	5 401	3 163
	CITE 4 (niveau 3)	2 252	1 323
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	1 529	922

D) – Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément aux articles 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et 10 du règlement (CE) n°1081/2006

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale
- Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités
- Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées
- Actions innovantes
- Actions transnationales et/ou interrégionales

Voir analyse au point 2.1.6 du présent rapport

3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2

Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuel et adapté afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2a au 31/12/2012

L'objectif 2a atteint 74% de la programmation prévue.

Au titre des opérations de la mesure 2-01 – Construire une offre adaptée aux besoins et capacités de publics.

Les projets d'initiative locale sous forme de chantier d'application permettent l'acquisition de compétences en s'appuyant sur des supports pédagogiques (aménagement, réhabilitation de sites publics ...). Les projets s'appuient sur une approche territorialisée et sur un partenariat entre acteurs locaux de la formation et de l'insertion (mairies, bailleurs sociaux, missions locales, ...).

5 actions ont été menées à ce titre en 2012 et ont concerné 78 bénéficiaires.

Le dispositif de Remise A Niveau est un parcours de formation individualisé comprenant des modules de remises à niveau, de préqualification et de qualification s'adressant à un public jeune sorti du système scolaire et adulte demandeur d'emploi.

Il a concerné en 2012 1024 stagiaires mis en parcours sur 8 actions.

Au titre des opérations de la mesure 2-02 – Actions individuelles et collectives en faveur des publics les plus en difficulté.

Le dispositif programmé au titre de cette mesure, l'opération « *Redynamisation sociale – DETAK* » s'adresse principalement à un public ne relevant pas d'une activité salariée ou indépendante et confronté à des situations personnelles difficiles qui le situe en marge de la société ou en voie de marginalisation.

Neuf actions concernent 420 bénéficiaires se verront délivrer chacun 512 heures de formation. Ces actions sont réparties sur les quatre micro-régions de l'île.

Au titre des opérations de la mesure 2-03 – Accompagner la création d'entreprise par les publics en difficulté

7 opérations ont été programmées en 2012 ayant pour vocation l'accueil, l'accompagnement et la formation de porteurs de projet de création d'entreprise. 1215 créations bénéficient de l'aide européenne en 2012.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Au titre des opérations de la mesure 2-04 – Formation et accompagnement pour l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires des minimas sociaux.

L'opération programmée vise à mettre en œuvre des formations courtes permettant un accès rapide à l'emploi ou à la création d'activité. Elle permet de soutenir des projets individuels de formation en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

500 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 2-05 – Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement.

L'opération programmée s'inscrit dans un programme d'insertion visant un public résidant dans des zones éloignées, montagneuses et difficiles d'accès. Elle s'adresse à des personnes en contrat unique d'insertion afin d'acquérir un savoir-faire en terme d'organisation du travail, d'exécution des tâches, de maniement des outils et de connaissance des milieux naturels.

Elle a bénéficié à 500 participants en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 2-06 – Favoriser le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire.

L'opération programmée en 2012 vise à représenter l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional auprès des pouvoirs publics, de promouvoir le concept d'économie sociale et solidaire dans l'opinion publique et d'en assurer le développement.

8 actions ont été menées pour l'accomplissement de cette mission.

Au titre des opérations de la mesure 2-07 – PLIE

Les PLIE permettent une mise en cohérence des différentes politiques locales d'insertion pour les publics les plus en difficulté. Ils cherchent à :

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi en difficultés sociales et/ou économiques par une mobilisation sur un territoire de l'ensemble des outils de la politique de l'emploi et de l'insertion et par la mise en œuvre d'outils innovants ;
- accompagner le public visé vers un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois ou création d'entreprise) ;
- contribuer au développement local et au développement économique du territoire ;
- mobiliser les partenaires locaux (SAO, entreprises, structures d'insertion, organismes de formation ...) pour la mise en œuvre des étapes de parcours.

En 2012, 6 opérations ont été programmées au bénéfice de 2106 personnes.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Au titre des opérations de la mesure 2-08 – Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et l'emploi

Le dispositif MODAL programmé sur cette mesure s'adresse à des lycéens de plus de 16 ans se démarquant par un risque de rupture scolaire avéré. Restant sous statut scolaire, les élèves repérés intègrent ces modules qui visent à remotiver ces jeunes afin de leur permettre d'entrer dans un parcours d'accès à la qualification et à l'insertion, sans attendre que le délitement du lien scolaire soit irrémédiable et le décrochage effectif.

La programmation 2012 a bénéficié à 525 jeunes pour un total de 36 660 heures/stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 2-09 – Appui social individualisé.

Aucune programmation n'a été enregistrée en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 2-11 – Prestations en faveur des demandeurs d'emplois.

Aucune programmation n'a été enregistrée en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 2-12 – Insertion par l'activité économique.

Aucune programmation n'a été enregistrée en 2012.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	
Indicateurs de réalisation (objectif 2a : favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)								
Nombre de bénéficiaires mis en parcours	Programmé	2 349	5 011	12 352	5 332	7 471	4 934	37 449
	Réalisé	2 630	2 337	7 355	891	2 028		15 241
	Objectif	110 000 sur 2007-2013						
	Situation de référence	104 000 sur 2000-2006						
Nombre de création d'activité	Programmé		450	518	928	1 088	1 215	4 199
	Réalisé			499	946	1 160		2 605
	Objectif	4000 sur la période						
	Situation de référence	3500 sur la période						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	675 934	144 487	878 632	297 233	732 135	1 962 960	4 691 381
	Réalisé	1 091 524	317 553	1 165 138	138 689	46 170		2 759 074
	Objectif	1 700 000 / an						
	Situation de référence	1 500 000 / an						

Indicateurs de résultat (objectif 2a : favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)								
Taux de sortie positive	Programmé							
	Réalisé	50%	55%	60%	52%			
	Objectif	55% en 2006						
	Situation de référence	60% en 2013						



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b au 31/12/2011

4911 nouveaux bénéficiaires des formations en apprentissage ont été programmés en 2012.

S'inscrivant dans une perspective d'augmentation des niveaux, la programmation 2012 développe les formations de niveau supérieur. Il est à signaler que sur les 9 sections programmées en faveur du Centre de Formation des Apprentis de l'Ecole Catholique de la Réunion, 7 sont de niveau Brevet de Technicien Supérieur. De même, 12 sections fonctionnent au niveau licence et une section de niveau Master au Centre de Formation des Apprentis de l'Université de La Réunion.

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2b : accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	5 689	3 743	3 923	2 743	5 171	4 911	26 180
	Réalisé	596	5 017	3 215	2 250	2 220		13 298
	Objectif	3 500/an						
	Situation de référence	3 500/an						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	1 661 828	1 502 287	1 623 680	1 018 544	2 773 890	1 847 500	10 427 729
	Réalisé	73 030	1 228 094	742 831	801 224	77 144		2 922 323
	Objectif	1 700 000/an						
	Situation de référence	1 700 000/an						



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Indicateurs de résultat (objectif 2b : accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)

Nombre de diplômés/an	Programmé						-
	Réalisé			554	1 781		2 335
	Objectif	2 100/an					
	Situation de référence	2 100/an					
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	Programmé		324		74		398
	Réalisé		304		70		374
	Objectif	3 600/an					
	Situation de référence	3 500/an					



Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification

A travers cette orientation, il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE intervient pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs émergents à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux piliers structurels du développement économique de l'île.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2c au 31/12/2012

Les dispositifs traditionnels composent pour l'essentiel les mesures contribuant à l'objectif 2c.

Au titre des opérations de la mesure 2-14 – Insertion par l'activité économique.

L'opération Ecole d'Apprentissage Maritime offre une diversité de formations visant à améliorer l'accès des candidats au statut de professionnel de la pêche. Ces formations apportent une réponse aux besoins de la petite pêche, de la pêche au large ou de la pêche côtière. Les formations programmées sont de faible niveau mais sont cependant nécessaires pour accéder aux autres certificats et formations dispensées par cet établissement.

4 actions ont été programmées au bénéfice de 52 stagiaires.

L'opération Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion vise à former en 3 ans des cadres intermédiaires dans les secteurs de la vente et de la gestion, dans celui du marketing et de l'international. Une ouverture au monde est proposée dans le cursus en permettant aux bénéficiaires d'accéder à une culture nationale et internationale leur permettant de trouver un emploi y compris à l'étranger.

Le dispositif bénéficie en 2012 à 156 personnes sur les 3 promotions en cours.

Le programme de formation agricole a pour objectifs :

- d'accompagner l'installation en agriculture par la formation des futurs exploitants ;
- de fournir aux entreprises agricoles la main d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin (notamment en élevage et en machinisme agricole) ;
- de favoriser la pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

A cet effet, 13 actions de formation ont été mises en œuvre au bénéfice de 190 stagiaires.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Au titre des opérations de la mesure 2-15 – RSMA.

La mission principale du RSMA est d'insérer dans la vie active des jeunes volontaires qui n'ont pu s'inscrire dans les cycles classiques de formation en raison d'échecs scolaires et de difficultés sociales. Ces jeunes bénéficient d'une formation « longue » de 10 à 12 mois.

De nouveaux cursus courts sont mis en place suite aux Etats Généraux de l'Outre-mer afin d'élargir l'offre de formation envers ce même public mais faiblement diplômé sur des formations d'une durée maximale de 6 mois.

1608 stagiaires bénéficient du dispositif en 2012 pour un total de 740 763 heures/stagiaires.

Au titre des opérations de la mesure 2-16 – Formation Professionnelle des Adultes.

Le dispositif de formation professionnelle des adultes occupe une place essentielle dans la stratégie de production de compétences professionnelles en réponse aux besoins de l'économie. Le Schéma de développement de l'offre de formation est ainsi adapté sur 8 secteurs prioritaires (agriculture/pêche, agroalimentaire, BTP, tertiaire et services, TIC, tourisme, sanitaire et social, croissance verte).

Le dispositif propose une offre complète alliant des actions de formation à des prestations d'appui tels que l'hébergement, le transport, la restauration des stagiaires et un service d'orientation.

Il s'adresse en 2012 à 2 433 stagiaires et propose 118 370 repas et 32 200 nuitées. Sont également offerts 600 prestations de diagnostic des besoins des demandeurs d'emploi, 6 000 prestations de construction de projets, 1 800 prestations de suivi et de soutien des stagiaires en formation et 1 300 prestations de recherche d'emploi.

Au titre des opérations de la mesure 2-17 – Formations initiales aux métiers agricoles.

L'enseignement dispensé au titre des opérations de cette mesure permet la formation générale, sociale et professionnelle pratique et théorique dans le domaine agricole afin de favoriser l'insertion professionnelle. Les formations proposées sont inscrites au tableau des cycles de formation professionnelle du Ministère de l'Agriculture.

Ces formations sont offertes à 782 stagiaires en 2012 pour un volume total de 793 632 heures/stagiaires.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2c : accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	4 950	4 479	4 604	5 137	5 338	5 307	29 815
	Réalisé	630	2 607	4 133	5 293	4 811		17 474
	Objectif	9 200/an						
	Situation de référence	9 000/an						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	2 557 284	2 614 450	3 401 318	2 908 257	2 342 768	2 792 127	16 616 204
	Réalisé	267 668	1 635 459	1 266 192	2 883 360	2 833 999		8 886 678
	Objectif	1 200 000/an						
	Situation de référence	1 100 000/an						

Indicateurs de résultat (objectif 2c : accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)								
Taux de réussite	Programmé							
	Réalisé	73%	73%	75%	73%			
	Objectif	60% en 2006						
	Situation de référence	60% en 2013						



Objectifs 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population, population adulte mais aussi, plus paradoxalement, la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer sous forme d'actions à destination des acteurs et décideurs.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2d au 31/12/2012:

Les principaux domaines d'intervention du FSE au titre de l'objectif 2d sont :

Au titre des opérations de la mesure 2-19 – Actions en faveur de l'égalité/mixité - Mainstreaming.

L'opération « CHANCEGAL » a pour objet de relayer du point de vue local les incitations européennes en matière d'égalité hommes/femmes par le mainstreaming, l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité professionnelle, le changement des mentalités. Elle a vocation à intervenir auprès des acteurs de la communication, des annonceurs et des médias pour le respect de l'utilisation de l'image des femmes dans la publicité et les médias, de sensibiliser et de prévenir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

3 actions sont menées en 2012 pour l'accomplissement de ces missions.

L'opération FLO8 est un dispositif d'accompagnement et de formation qui vise à l'insertion professionnelle de femmes en situation de difficulté depuis plusieurs années et plus particulièrement des jeunes femmes issues de quartiers considérés prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. L'opération propose la mise en œuvre d'un parcours de recherche de solutions correspondant le mieux aux projets et aux possibilités de chaque bénéficiaire.

90 femmes sont concernées par cette opération en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 2-20 – Lutte contre l'illettrisme.

4 actions de formation sont programmées sur cette mesure pour des publics en difficulté de lecture-écriture. Elles visent à permettre aux bénéficiaires de maîtriser un socle commun de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier précis. Les



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

formations doivent conduire l'apprenant à maîtriser les gestes professionnels d'exécution d'un métier ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement d'un métier.

Les 4 actions couvrent l'ensemble de l'île et bénéficient à 112 stagiaires à qui sont offerts entre 500 et 600 heures de formation chacun.

De manière transversale, sont mises en œuvre également :

- une action d'information et de conseil sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ;
- une action d'accompagnement des acteurs à la professionnalisation sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ;
- une action de pilotage des actions du plan de prévention de lutte contre l'illettrisme et la gouvernance du dispositif d'ensemble.

Au titre des opérations de la mesure 2-21 – Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion.

Le contrat d'accompagnement à la scolarité vise à permettre la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes par une aide adaptée et des stratégies diversifiées, en réponse à leurs besoins, leurs lacunes et difficultés particuliers. Le dispositif vise aussi à renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif en les rendant partenaires et acteurs de la réussite éducative de leurs enfants.

5 opérations sont menées en 2012 en faveur de 2 740 bénéficiaires scolarisés.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	
Indicateurs de réalisation (objectif 2d : promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	1	2	9	7	4 500	2 943	7 462
	Réalisé	336	177		1 015	2 735	555	4 818
	Objectif	10 sur 2007-2013						
	Situation de référence	6 sur 2000-2006						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	183 300	759 432	513 365	1 213 970	1 425 060	769 840	4 864 967
	Réalisé	112 414	63 782		68 330	223 700	110 910	579 136
	Objectif	1 160 000 / an						
	Situation de référence	1 100 000 / an						

Indicateurs de résultat (objectif 2d : promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs)								
Diminution du taux d'illettrisme	Programmé							
	Réalisé							
	Objectif	16%* en 2006						
	Situation de référence	13%* en 2013						
Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	Programmé							
	Réalisé	35%	36%		45%			-
	Objectif	63% sur 2007-2013						
	Situation de référence	60% sur 2000-2006						

Dans certains cas, les écarts entre programmé et réalisé sont dus à des différences d'unité de comptabilisation (ex : le nombre de bénéficiaires en tant que structure dans un cas et les individus destinataires des actions de la structure dans d'autres cas)



Objectif 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2e au 31/12/2012 :

Au titre des opérations de la mesure 2-22 – Adapter les compétences des salariés aux mutations économiques.

Les PME connaissant des difficultés pour la mobilisation des fonds formation en raison d'un effectif très faible, le financement des formations intra-entreprises artisanales intervient en accompagnement de la politique économique. L'opération programmée à ce titre concerne une formation se déroulant sur le site de l'entreprise où dans le cadre d'un regroupement dans ces centres lorsque cela concerne plusieurs entreprises.

L'opération bénéficie à 285 stagiaires au titre de l'année 2012

Au titre des opérations de la mesure 2-23 – Engagement de Développement de l'Emploi et de Compétences et Droit Individuel de Formation.

Le congé individuel de formation a pour objet de permettre à tout salarié de suivre à son initiative et à titre individuel, des formations qui ne peuvent lui être imposées par l'employeur. Ces formations doivent permettre au salarié d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession et de s'ouvrir plus largement à la culture et à la vie sociale.

La mesure a bénéficié à 67 salariés en CDI en 2012.

Au titre des opérations de la mesure 2-24 – Agir sur le développement des compétences.

9 actions sont programmées en 2012 au titre de cette mesure :

- L'action santé et sécurité au travail
- La semaine régionale pour la qualité de vie au travail
- L'animation du réseau régional de préventeurs
- La formation des partenaires sociaux à la négociation
- La prévention des conflits collectifs du travail
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

- La bi-qualification dans le sport et le tourisme
- L'outillage des TPE-PME
- L'accompagnement des mutations économiques des TPE-PME



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2e : anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	422	640	2 133	1 544	6 476	639	11 854
	Réalisé	307		825	82	311		1 525
	Objectif	2 500 / an						
	Situation de référence	2 500 / an						
Nombre d'initiatives en faveur du développement local	Programmé			1	1			2
	Réalisé							-
	Objectif	4 sur 2007-2013						
	Situation de référence	0 sur 2000-2006						

Indicateurs de résultat (objectif 2e : anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail)								
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	Programmé	2	1	10	6	12	8	39
	Réalisé	2		1	5			8
	Objectif	7 sur 2007-2013						
	Situation de référence	5 sur 2000-2006						



3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 2

Le niveau de programmation de l'axe 2 est globalement satisfaisant à 84% de la maquette financière. Cette bonne performance ne doit pas masquer des disparités entre mesures.

Les retards pris sur les opérations passées en procédure de marché public se résorbent lentement mais ont été compensés par les bons résultats enregistrés sur les mesures relatives à des dispositifs permanents.

Un bilan des réalisations financières de l'ensemble de la programmation est entrepris en 2013 et permettra de conduire un exercice prospectif des réalisations financières de la présente programmation.



4. Conformité et concentration

Le tableau suivant permet d'apprécier la cohérence entre les priorités communautaires, le Programme National de Réforme et le programme opérationnel FSE :

Priorités communautaires	Programme National de Réforme	Programme opérationnel FSE Réunion
Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale	Inciter au retour, au maintien dans l'emploi : - lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes - lutter contre toutes les discriminations et l'exclusion	Prise en compte systématique de la dimension femme/homme et des problématiques d'insertion des publics les plus en difficulté dans les cadres d'intervention et dans les actions programmées.
Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,	La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (VAE, DIF...)	Programmation en 2010 des actions en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation et de l'Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences.
Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.	Veiller à l'insertion de jeunes dans le monde du travail (développer l'apprentissage et la professionnalisation)	Programmation en 2010 des programmes d'actions dont l'objectif est de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification (apprentissage, RSMA...)



5. Assistance technique

0.261 M€ de FSE ont été programmés en 2012 soit un total cumulé programmé de 0.392 M€. Ces dépenses sont relatives à des missions des agents de l'Etat et de la Région intervenant dans la gestion du FSE (ex : réunions de réseau FSE organisées par la DGEFP) mais aussi et c'est nouveau de missions de contrôle de service fait chez l'opérateur LADOM dont le siège et les pièces comptables se trouvent en métropole.

	M€ cumulé engagé à fin 2012		FSE prévu à la maquette
Assistance technique	0,392	95 %	0,401 M€



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne- Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre 2009 à 15h20, le 13 décembre 2009 à 11h30 et le 15 décembre 2009 à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre 2009 à 20h00 et chaque séquences individuelles les mercredi et samedi du mois de décembre 2009 à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe 	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <u>Action réalisée en novembre 2010 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 207 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Refonte du site internet www.reunioneurope.org 	<u>Lancement du nouveau site en octobre 2008</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 215 documents mis en ligne (au 31 décembre 2011) ➤ Plus de 27 000 visites (de janvier 2011 à décembre 2011) ➤ Plus de 110 000 visiteurs depuis 2007 <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation qui a été <u>initée en 2009</u>
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédures des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (25814 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE) 	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, - Participation au tournage des différents sujets et interviews - Diffusion en « prime time » ➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010) ➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010) ➤ Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans les Nouveaux défis du mois d'août (réalisé lors de l'instance de concertation du 24/08)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
	<p>Rubrique Europe dans la presse spécialisée</p>	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion. ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
<p>6 - Relations presse</p>	<p>Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE</p>	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche- Développement-Innovation lors du CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale lors du CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine du Tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action réalisée par Eller lubrifiant sur ses futs métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés ➤ Réalisation de 17 fiches projet ➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV ➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé) ➤ Réalisation de 6 fiches projets supplémentaires pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet) ➤ Mise en ligne d'une banque de 131 fichesprojets (octobre 2012) (1914 téléchargements d'octobre à décembre 2012) <p><u>Action à réaliser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) ➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ</p>



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

		<p>30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)➤ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)➤ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants) <p>Pour 2012 : Réunion relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une demi journée le 24 aout 2012 (plus de 150 participants)- Plusieurs sessions de réunions de groupes de travail thématiques pour le diagnostic stratégique territorial (18 réunions et 305 participations)
--	--	---



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé avant le CNS ➤ CNS de novembre 2012
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage et rédaction du marché en cours)